



Valorisez votre expérience avec la médaille du travail !
Découvrez comment en bénéficier en trois étapes :

1

Remplir le dossier de demande

Suivant l'entité Thales dont vous dépendez la démarche est à effectuée soit:

- auprès de la société SICOMEN à qui il faut envoyer un dossier dûment complété, accompagné de la fiche, "coordonnées salarié" et des justificatifs demandés.
- directement auprès de l'administration française, sur le site
 - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Contactez vos élus CFDT locaux pour toutes questions.



Respectez la date de remise de dossier

Il y a deux promotions de médailles du travail par an.

- auprès de la société SICOMEN

Promo	Remise du dossier
14 juillet N	Du 15 novembre N-1 au 15 février N
1er janvier N+1	Du 15 mai N au 15 juillet N

- auprès de l'administration française

Promo	Remise du dossier
14 juillet N	jusqu'au 1er mai N
1er janvier N+1	jusqu'au 15 octobre N

L'ancienneté est calculée à la date du 1^{er} janvier ou du 14 juillet, et non pas à la date d'envoi de la demande.



www.cfdt-thales.com/





2

Via 4you

Une fois le diplôme obtenu, faire la demande “Ma Médaille Du Travail” dans 4You.

Une fois envoyée, cette prime sera traitée en paie :

- Pour la promotion du 1er Janvier, avec le bulletin de paie du mois de Mars.
- Pour la promotion du 14 Juillet, avec le bulletin de paie du mois d’Octobre.

3

Découvrez les primes

Selon votre ancienneté, vous pouvez recevoir une prime allant de 1238 € à 2628€.

Les montants ci-dessous correspondent aux primes 2026.



Médaille

Argent

Vermeil

Or

Grand Or

Temps travaillé

20 ans

30 ans

35 ans

40 ans

Prime

1 238 €

2 164 €

2 323 €

2 628 €

Astuce CFDT : la prime de la médaille du travail, si elle est versée sur le PERECO est abondé à 50% sans rentrer dans le plafond d’abondement annuel Thales du PERECO.

